

INTERVIEWS ■ Un sociologue et un professeur de linguistique appliquée analysent le déchaînement de la parole

Impression de "no limit" sur les réseaux

Attentats de Paris, arrivée des migrants... Les articles publiés sur la page Facebook du Journal du Centre déchaînent les passions et engendrent des commentaires haineux. Comme sur tous les réseaux sociaux.

Propos recueillis par Alice Chevrier et Fanny Delaire

Décryptage avec Emmanuel Lazega, sociologue spécialiste des réseaux sociaux. Il tient à préciser que les chercheurs disposent de très peu d'informations sur ce sujet, et qu'en conséquence, toutes les réponses doivent être prises avec précaution. Et Laurent Gautier, professeur de linguistique appliquée à l'Université de Bourgogne-Franche-Comté.

■ **D'un point de vue historique, le phénomène est-il nouveau ?**

Emmanuel Lazega (E. L.). L'immigration, ce n'est pas nouveau. Ni les processus de mobilisation. Mais ceux-ci sont accélérés avec internet, qui permet une réactivité extrêmement rapide.

Laurent Gautier (L. G.). Non, le phénomène n'est bien sûr pas récent. Distinguons bien l'activité même (la diffamation, l'insulte) de l'utilisation des dispositifs sociotechniques que sont les réseaux sociaux. Je ferai deux parallèles historiques. Dans la presse, l'ancien courrier des lecteurs permettait à tout le monde de dire ce qu'il avait en tête. À la seule différence près qu'il était publié après intervention éditoriale. Ces posts peuvent aussi faire penser aux lettres de plainte qu'on



RÉSEAUX. En trois coups de pouces, un message est diffusé. PHOTO D'ILLUSTRATION ALICE CHEVRIER

envoyait aux institutions. Aujourd'hui, les opposants à la réforme du Collège manifestent, par exemple, directement leur désaccord sur la page Facebook de Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale.

« La presse doit absolument modérer »

■ **Quelle tribune offre les réseaux sociaux et quelle population s'en empare ?**

E. L. Je n'ai pas la réponse, car Facebook ne partage pas ses informations

avec les sociologues. On sait que les jeunes manipulent plus souvent cette technologie, mais cela ne veut pas dire que ce sont des jeunes qui sont derrière les pages douteuses et les commentaires haineux.

L. G. Les réseaux sociaux donnent une impression de "no limit" aux non-professionnels. Cette participation citoyenne laisse penser à la population qu'elle co-construit une analyse avec le journaliste. Ils sont aussi une tribune pour toutes les déviances. À l'image de l'internet noir, utilisé par les mouvements terroristes et où circulent des choses bien plus abjectes que sur Facebook ou sur Twitter.

■ **L'immédiateté des commentaires n'est-elle pas dangereuse ?**

E. L. C'est très émotionnel tout ça, donc oui, bien sûr que cela est dangereux. De plus, des gens peuvent trouver des soutiens à leurs réactions émotives sur les réseaux sociaux, qui peuvent leur donner l'impression d'une approbation sociale.

L. G. Ces messages délivrés à chaud ont tous le caractère de la communication orale. On écrit comme on le dirait. Et je ne parle pas des fautes d'orthographe. La parole a l'avantage qu'on peut revenir en arrière. Pas sur les réseaux sociaux. Les plus aguerris savent ma-

nier l'arobase et le hashtag. Le hashtag "Je suis Paris" est quelque chose de puissant. La force du message est démultipliée. Mais quand ces outils sont utilisés à mauvais escient...

■ **Qu'est-ce que ces nouveaux modes de prise de parole nous disent sur la société d'aujourd'hui ?**

E. L. Les réseaux sociaux reflètent la société d'aujourd'hui, mais ils la transforment aussi. Une autre question se pose : est-ce que des partis ou des pouvoirs quelconques peuvent s'inspirer des commentaires pour capter une audience, et représenter ses acteurs ?

L. G. D'une part, on note la recherche de la mise en scène de soi. Une anecdote. Bon nombre de personnes ont partagé, au moment des attentats de Paris, le statut "En sécurité" alors qu'ils n'y étaient pas. Ces manifestations révèlent des comportements égocentriques. D'autre part, la volonté d'une participation citoyenne à quelque chose qui nous dépasse est réelle. "J'ai mon mot à dire".

■ **Quelles pourraient être les conséquences pour les auteurs de commentaires à caractère raciste et autres ?**

L. G. Indépendamment des textes juridiques que je ne maîtrise pas, la question de l'annonceur premier se pose. A-t-on insulté lorsqu'on retweete une insulte ?

■ **La presse doit-elle modérer sans cesse ou tout publier ?**

E. L. La presse doit absolument modérer (c'est-à-dire supprimer les commentaires haineux, inju-

rieux, diffamatoires, racistes etc. nldr), mais elle ne peut pas ignorer ces réactions.

L. G. La presse reste la presse. Elle a un rôle de modération. Car elle est le garant du processus rédactionnel et éditorial qui fait sa force par rapport au journalisme citoyen et sauvage. La plus-value de la presse reste son contenu.

« Le hashtag "Je te bute" existe »

■ **Existe-t-il un écart entre ce que les gens prétendent vouloir et ce qu'ils seraient capables de faire ?**

E. L. Un propos raciste tenu sur un réseau social pourrait-il l'être à un repas de famille ? Je dirais que cela dépend du milieu social dans lequel l'internaute se trouve. Est-ce qu'un internaute qui clame « que l'on pende ce condamné sur la place publique » assisterait effectivement à ce spectacle ? Répondre serait spéculer. Mais par le passé, n'y avait-il pas des spectateurs pour aller voir ces pendaisons ?

L. G. Derrière ces mots, se pose la question de la performativité (*). On observe la banalisation de tous ces énoncés utilisés comme des formules. Par exemple, le hashtag "Je te bute" existe. En les écrivant, on ôte leur côté performatif aux formules. Comme autant de mots signaux. ■

(*) Fait de produire (prononcer, écrire) un signe qui produit en même temps l'action qu'il décrit.

EN BREF

RAPPEL ■

Hausse des tarifs des cartes grises en préfecture

Le tarif de la redevance destinée à couvrir les frais d'acheminement des certificats d'immatriculation des véhicules neufs ou d'occasion est passé, le 9 septembre, de 2,50 € à 2,76 €.

Les certificats d'immatriculation ne sont plus produits en préfecture.

La préfecture délivre un certificat provisoire d'immatriculation qui permet de circuler, pendant un mois, en France uniquement.

Le certificat d'immatriculation définitif est adressé directement au demandeur à son domicile. ■

SANTÉ ■ Assemblée générale de la Médecine du Travail

Le suivi des travailleurs temporaires en question

La Médecine du travail de la Nièvre (MTN) a récemment tenu, dans les locaux neversois de l'Union départementale des associations familiales, son assemblée générale ordinaire.

L'occasion pour son président, Jean-Yves Sarciaux, de revenir sur une année notamment marquée par le projet de construction d'un bâtiment à Clamecy et l'arrivée d'un médecin du travail dans cette même ville.

Mise en place d'un fichier commun

Pour la MTN, 2016 verra la mise en place d'un portail réservé à ses adhé-



INTÉRIM. Les secteurs concernés par la hausse sont ceux du commerce, du BTP et de l'industrie. ILLUSTRATION FLORIAN SALESSE

rents.

Cette assemblée générale a aussi vu la présentation

du travail temporaire. Un focus important comme l'a montré Florence La-

cour. La MTN doit, en effet, réussir à se placer au sein de cette relation triangulaire qu'est celle entre l'agence d'emploi, l'entreprise utilisatrice et le travailleur temporaire. Ce dernier étant inscrit dans différentes agences d'emploi, il est plus difficile pour la MTN de le suivre. Pour cela, la Médecine du travail a mis en place un fichier commun pour éviter la répétition inutile d'examen médicaux.

+13 % de travailleurs temporaires

Cette présentation sur le travail temporaire n'a pas été choisie au hasard. « La croissance du travail tem-

poraire », selon Jean-Yves Sarciaux, « est le signe d'une reprise économique. »

Dans la Nièvre, la tendance est à la hausse avec 3 % de plus qu'en 2014. « C'est un petit marché variant de 1.150 travailleurs temporaires à 1.500 équivalents temps pleins », a présenté Thierry Grizard, direction des agences Adecco de la Nièvre et vice-président de la MTN.

Un marché modeste comparé aux 8.000 intérimaires de Saône-et-Loire. Au niveau régional, la hausse du travail temporaire a été de 13 %. ■